



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 10 novembre 2016**

RAPPORT N° 34/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

**Acquisition d'un chariot élévateur
à bras télescopique**

Demande de crédit

Vevey, le 18 octobre 2016

Rapport sur l' « Acquisition d'un chariot élévateur à bras télescopique »

La commission désignée pour rapporter sur le préavis N° 34/2016 a siégé le lundi 17 Octobre 2016 à l'Hôtel de Ville, dès 18h00.

Mesdames
Sophie Metraux
Aurélie Napi

Et Messieurs
Pierre Bonjour
Jean-Jacques Burgi
Henok Gyger
Jean-Marc Roduit
Peter Schuseil (rapporteur)
Représentaient leur groupe respectif.

La Municipalité de Vevey a délégué Monsieur Jérôme Christen, Municipal, et Monsieur Georges Garanis, adjoint administratif auxiliaire à la Direction des Espaces Publics, qui ont en cours de séance répondu aux diverses questions des commissaires.

Discussion

Un commissaire constate que s'il s'agit de renouveler du matériel cela se fait par le biais du budget mais comme il s'agit d'un nouvel achat, un préavis est justifié.

Un achat partagé par plusieurs communes aurait pu être envisagé mais des expériences passées ont montrées des problèmes important de planification.

Jusqu'ici la commune louait des nacelles pour les travaux courant. Pour information, les coûts se sont élevés entre novembre 2015 et septembre 2016 à environ CHF 20'000.--. Par extrapolation, cet investissement pourrait être remboursé en quatre ans alors que sa durée de vie est de 9 à 11 ans.

Aucune autre société soumissionnaire n'ayant proposé d'essai, seul le chariot élévateur choisi a pu être testé. Cet essai a été probant et la prise en mains par le personnel n'a pas montré de complexité particulière. 6 à 7 personnes sont aptes à conduire ce véhicule.

Cette machine sera propriété d'Espaces publics mais sera bien entendu à disposition des autres services.

Le niveau sonore est inférieur à celui d'un camion qui traverse la ville.

Un commissaire demande si ce chariot élévateur est vraiment prévu pour dégager la neige, étant donné que cet engin est équipé en grande partie d'hydraulique. D'après le service il n'y a pas de problème, d'autres communes en ont fait l'expérience.

L'amortissement sur une période de dix ans est lié à la durée de vie de l'engin.

Une location à des privés semble peu réaliste, cela entraînant des questions d'assurances complexes.

Amendement

Un Amendement consistant à ramener le crédit à CHF 89'000.00 est proposé. Tant la municipalité que la commission des finances soutiennent cet amendement. Il est donc accepté à l'unanimité.

Détermination de la commission des Finances

Conformément à l'article 62 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 34/2016 et s'est déterminée favorablement et à l'unanimité, quant à ses conclusions.

En conclusion

Au vote, la commission ad hoc, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU Le préavis N° 34/2016, du 22 septembre 2016, amendé, concernant l'acquisition d'un chariot élévateur à bras télescopique – Demande de crédit
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

D é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 89'000.00 pour financer l'acquisition d'un chariot élévateur à bras télescopique
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « dépenses d'investissement »
3. D'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 8'900.00 sur dix ans.

Le Rapporteur



Peter Schuseil